

# CHARTRE de l'Association Ardennes Allaitement

En tant que membre d'Ardennes Allaitement et répondant, en nom de l'association, au téléphone et/ou par mail, nous nous engageons à :

- soutenir le parent dans son projet d'allaitement quel qu'il soit.
- ne pas porter de jugement.
- proposer aux parents qui nous sollicitent, non pas une solution, mais des pistes possibles, sans rien imposer.
- donner aux parents les informations nécessaires afin qu'ils puissent faire leur propre choix.
- encourager autant que possible, les parents à se faire confiance, à être à l'écoute de leur enfant, de ses besoins ainsi que des leurs.
- reconnaître lorsque c'est le cas, que nous ne savons pas répondre à une question, et offrir de chercher l'information lorsque c'est possible.
- transmettre les questions médicales aux professionnels de santé de l'association (sous réserve de l'accord des parents) afin d'apporter une réponse appropriée.
- orienter les parents vers un professionnel de santé formé à l'allaitement, quand une consultation semble s'avérer nécessaire.
- à poursuivre notre formation en allaitement au sein de l'association, via les congrès, les lectures d'ouvrages et revues spécialisées ...
- ne pas divulguer en dehors de l'association la teneur des propos échangés avec les parents. Des données non nominatives seront recueillies en vue d'une exploitation statistique.

D'une autre part l'association n'accepte aucun financement d'aucune sorte de la part de compagnies produisant des substituts du lait maternel et des aliments de complément. Elle respecte ainsi le code international de commercialisation des substituts de lait maternel de l'OMS.

Validée lors du conseil d'administration du 20 juin